



**La Maison
Des Travaux**

Réseau de courtiers en travaux

BRIE COMTE ROBERT

Offre parrainage

La Maison Des Travaux Brie Comte Robert



**Tous travaux de rénovation, extension, aménagement
intérieur et extérieur, décoration de l'habitat**

**PARRAINEZ VOS PROCHES
ET GAGNEZ**

JUSQU'À

300€

**DE CHÈQUES
CADEAUX***



*Voir conditions en agence

Comment ça marche ?

Remplissez le coupon de parrainage ci-contre avec vos coordonnées et celles de votre filleul.

Renvoyez le coupon à l'adresse suivante : **La Maison Des Travaux, 130 rue du Général Leclerc, 77170 Brie Comte Robert**, ou par e-mail à gerard.courtial@lamaisondestravaux.com.

La Maison Des Travaux Brie Comte Robert - Tél : 01.82.33.00.17 – <https://briecomterobert.lamaisondestravaux.com/>

COUPON PARRAINAGE

LE PARRAIN

(Vous)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

LE FILLEUL

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Ville :

Code Postal :

Commentaires :

1. OBJET

La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert organise une opération de parrainage qui consiste à remercier ses clients qui communiquent les coordonnées de personnes désireuses de faire réaliser des travaux de l'Habitat et de bénéficier des services de l'Agence de La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert au moyen de « chèques cadeaux » dont les conditions d'obtention sont définies ci-après.

2. DEFINITIONS

Le Parrain désigne la personne communiquant les coordonnées d'une personne de son entourage qui veut faire réaliser des travaux de l'Habitat (rénovation, extension, construction...).

Le Filleul désigne la personne parrainée qui est intéressée pour bénéficier des services de l'Agence de La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert.

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS

En renseignant les informations sur le coupon réponse, ou par téléphone au 01.82.33.00.17 ou directement en se présentant à l'agence La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert, le Parrain accepte les présentes conditions de parrainage. Le Parrain certifie être un particulier.

4. MODE DE PARRAINAGE

Le Parrain peut communiquer ses coordonnées ainsi que celles de son Filleul via le coupon réponse de l'offre parrainage à renvoyer par mail ou courrier, ou par téléphone en appelant le 01.82.33.00.17 ou en se présentant directement à l'agence de La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert.

5. CONDITIONS D'OBTENTION DU CADEAU DE PARRAINAGE « **SPECIAL 2024** »

Le Parrain ne pourra prétendre à son cadeau que s'il y a signature d'un des devis présentés par l'agence de La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert correspondant au montant indiqué au chapitre 7. Ne seront pas pris en compte les parrainages qui auront été transmis postérieurement à l'acceptation des devis par le filleul. Le parrainage ne pourra être validé que si les coordonnées transmises par le Parrain au sein du formulaire sont incomplètes et / ou inexactes.

Le bénéfice du parrainage est nominatif et exclusivement rattaché au bénéficiaire désigné comme parrain au sein du formulaire de parrainage. Il ne peut être cédé ni transféré d'une quelconque manière que ce soit à une autre personne. L'auto parrainage et le parrainage rétroactif ne sont pas autorisés.

Dès lors qu'un filleul dûment validé, a signé le ou les devis des entreprises partenaires de la Maison Des Travaux de Brie Comte Robert **avant le 31 décembre 2024**, le parrain est remercié de son parrainage au moyen d'un ou plusieurs chèques cadeaux, doublé selon l'offre « **spécial 2024** » précisée au chapitre 7.

La remise du ou des chèques cadeaux s'effectuera dans le délai d'un mois à compter de la date de démarrage des travaux, en main propre à l'agence La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert avec signature d'un bon de réception.

6. VALIDITE TERRITORIALE

Le Parrain ne peut bénéficier de la présente offre que si son filleul est situé dans une zone géographique sur laquelle l'agence de La Maison des Travaux de Brie Comte Robert est en mesure de prendre en charge sa demande.

7. NATURE ET VALEUR DU CADEAU DE PARRAINAGE « **SPECIAL 2024** »

Le Parrain est remercié de son parrainage au moyen d'un chèque cadeau, doublé selon l'offre « **spécial 2024** » selon le montant total des travaux à réaliser, signés **avant le 31 décembre 2024** :

- Montant total des travaux moins de 5 000 euros HORS TAXES	= chèque cadeau 25€ au lieu de 0€ habituellement
- Montant total des travaux entre 5 000 et 10 000 euros HORS TAXES	= chèque(s) cadeau(x) 50€ au lieu de 0€ habituellement
- Montant total des travaux entre 10 000 et 20 000 euros HORS TAXES	= chèque(s) cadeau(x) 100€ au lieu de 50€ habituellement
- Montant total des travaux entre 20 000 et 30 000 euros HORS TAXES	= chèque(s) cadeau(x) 200€ au lieu de 100€ habituellement
- Montant total des travaux + de 30 000 euros HORS TAXES	= chèque(s) cadeau(x) 300€ au lieu de 150€ habituellement

Pour rappel : le chèque cadeau est non échangeable et non remboursable, à dépenser dans les commerces et restaurants de Brie Comte Robert et alentours.

8. INFORMATION ET INFORMATIQUE ET LIBERTES

En communiquant les coordonnées d'un Filleul, le Parrain ainsi que son Filleul acceptent l'enregistrement de leurs informations personnelles dans la base de données du réseau La Maison Des Travaux. Le Parrain n'enregistre les coordonnées de son Filleul qu'avec son consentement et après lui avoir précisé qu'il bénéficie d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à La Maison Des Travaux de Brie Comte Robert, 130 Rue du Général Leclerc – 77170 Brie Comte Robert. Ces informations ne sauraient être divulguées à des personnes autres que celles travaillant au sein du réseau La Maison Des Travaux.

9. ABSENCE DE MANDAT

Le fait de communiquer les coordonnées d'un tiers selon les moyens cités dans l'article 4 ne confère en aucun cas la qualité de mandataire ou de représentant de La Maison des Travaux au Parrain. Celui-ci n'a aucun pouvoir ni droit pour engager le réseau La Maison Des Travaux et ses courtiers en travaux, le réseau de Professionnels et de partenaires de l'enseigne La Maison Des Travaux.

10. VALIDITE DU PARRAINAGE

Le non-respect des conditions générales de parrainage, par le parrain et/ou le filleul, entraînera l'annulation de la remise du ou des chèques cadeaux, pour l'ensemble des affaires apportées qu'elles soient en cours ou à venir.

11. INFORMATION LEGALES RELATIVES A LA PUBLICATION DE LA FICHE PARRAINAGE

Adresse : La Maison Des Travaux de BRIE COMTE ROBERT, 130 Rue du Général Leclerc – 77170 BRIE COMTE ROBERT

Contact E-mail : gerard.courtial@lamaisondestravaux.com